

Montréal, le 30 juillet 2001

Hydro-Québec
Direction principale Projets et
construction
855, rue Sainte-Catherine est,
14^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Jocelyne Beaudet
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Montréal (Québec)

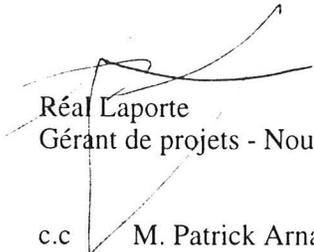
**Objet: Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane
Audiences publiques -Dépôt de documents**

Madame,

En date du 19 juillet dernier, votre Commission a demandé à Hydro-Québec de lui faire parvenir copie de l'accord intervenu entre Alcan et Hydro-Québec en regard du retour à l'Alcan de 360 GWh d'énergie pour compenser la dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

Hydro-Québec poursuit toujours des négociations avec Alcan dans un cadre beaucoup plus large que le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane. Ainsi, un accord écrit n'a pas été entériné à ce jour entre Alcan et Hydro-Québec relativement au projet cité en rubrique. L'entente spécifique au projet Manouane constituera un des documents qui seront officialisés par les deux parties lorsqu'une entente globale sera conclue. Nous ne sommes donc pas en mesure de fournir à votre Commission le document demandé.

Nous espérons que ces informations satisferont vos attentes et vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Réal Laporte
Gérant de projets - Nouveaux aménagements

c.c M. Patrick Arnaud, porte-parole